

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2014

A la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue principale, lundi, le 4 août 2014 à 19h30.

Sont présents: Madame Julie D'Astous et Messieurs Renaud Fortin, Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

RÉSOLUTION 151-2014 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 152-2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout de points proposés par la directrice générale.

RÉSOLUTION 153-2014 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014, la résolution suivante est adoptée :

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est adopté.

RAPPORT DES COMITÉS :

- La Corporation de développement n'a pas eu de réunion.
- Monsieur Pascal D'Astous donne les états financiers de l'OTJ
- aucun point nouveau pour la bibliothèque municipale et scolaire

- **Rapport de l'inspecteur en bâtiments :** permis délivrés à la Fabrique St-Eugène (charnier) Josée Fortin (agrandissement), Luc Beaulieu, Mario Bérubé (garage) Construction R.J.Bérubé (travaux sur la Seigneurie)

- **Rapport du directeur des travaux publics :** Monsieur Germain Therriault donne son rapport par écrit sur les travaux de réparations effectués sur la machinerie

RÉSOLUTION 154-2014 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste représentant un montant total de **28,928.16\$**.

RÉSOLUTION 155-2014 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QU' : un avis public a été affiché le 17 juillet , informant les citoyens de la demande de dérogation mineure de monsieur Guy Viel, du 627 rang 5 est;

ATTENDU QUE : suite à l'analyse de la demande de monsieur Viel par le comité consultatif en urbanisme , ce dernier présente une recommandation au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Stéphane Berger et adopté à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accepte la recommandation du comité consultatif en urbanisme et par conséquent, accorde la dérogation mineure demandée par monsieur Viel, devant permettre que la marge de recul arrière pour l'implantation du bâtiment principal soit de 7.5 mètres alors que le règlement de zonage 193-2012 prévoit 9 mètres pour la zone 007AF.

RÉSOLUTION 156-2014 PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Attendu que : la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière a fait une demande d'aide financière dans le cadre de l'Initiative d'investissement local de Développement économique Canada pour le projet de rénovation extérieure de la salle communautaire;

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accepte de payer 50% des coûts du projet de rénovation extérieure de la salle communautaire et ce, même s'il y a dépassement des coûts et par ailleurs, autorise le maire, monsieur Gilbert Pigeon à signer le contrat relatif à cette demande.

RÉSOLUTION 157-2014 OFFICIALISATION DE LA PRONONCIATION DU GENTILÉ

ATTENDU que messieurs Gabriel Martin, auteur du *Dictionnaire des onomastismes québécois*, et Jean-Yves Dugas, auteur du *Dictionnaire universel des gentilés en français*, demandent à la municipalité de paroisse d'officialiser la prononciation de son gentilé, c'est-à-dire la prononciation du nom de ses habitants;

ATTENDU que les demandeurs sont à créer un dictionnaire des gentilés québécois qui consignera la prononciation officielle de ces mots;

ATTENDU que le gentilé de Saint-Eugène-de-Ladrière s'écrit « Eugénois », au masculin singulier, et « Eugénoise », au féminin singulier;

ATTENDU que l'alphabet phonétique international (API) permet de consigner à l'écrit la prononciation d'un mot sans équivoque, à l'aide de caractères idoines universels;

ATTENDU que les transcriptions [ø.ʒe.nwa] et [ø.ʒe.nwɑz], composées en API, représentent, respectivement, les manières d'articuler « Eugénois » et « Eugénoise » en conformité avec l'usage standard du français contemporain de variété québécoise;

IL EST PROPOSÉ par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Fernand Caron et accepté à l'unanimité

D'OFFICIALISER les prononciations de « Eugénois » et « Eugénoise » en [ø.ʒe.nwa] et [ø.ʒe.nwaz], respectivement.

RÉSOLUTION 158-2014 REMPLACEMENT DES ANTENNES DE RADIOS DE POMPIERS

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu d'accepter de payer les coûts de calibration et d'installation d'antennes neuves pour les radios de pompiers estimés à 200\$.

RÉSOLUTION 159-2014 PARC ÉOLIEN BAS LAURENTIEN

CONSIDÉRANT QU'un projet de parc éolien communautaire bas-laurentien est actuellement en cours de discussion en partenariat avec les 8 municipalités régionales de comté du Bas-Saint-Laurent et la nation Malécite-de-Viger;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a, lors de la séance ordinaire du conseil des maires du 12 février 2014, annoncé son intention d'exploiter une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien dans le cadre du projet communautaire bas-laurentien;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du territoire de la MRC avaient jusqu'au 31 mars 2014 pour se retirer des délibérations portant sur l'exercice de la compétence prévue à l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1) relative à l'exploitation d'une entreprise de production d'électricité, le tout conformément au Règlement 1-14 adopté par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière n'a pas exercé son droit de retrait et a ainsi manifesté son intention d'aller plus loin dans le processus;

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accepte que :

1- la répartition des parts dans le projet éolien communautaire bas-laurentien pour la MRC de Rimouski-Neigette se fasse de la façon suivante et que toute quote-part éventuelle devant servir à combler un déficit lié à l'exploitation du parc éolien sera répartie sur cette base :

Esprit-Saint	1,923 %
Trinité-des-Monts	1,942 %
Rimouski	62,778 %
Saint-Anaclet-de-Lessard	11,765 %
Saint-Eugène-de-Ladrière	2,654 %
Saint-Fabien	7,526 %
Saint-Marcellin	2,866 %
Saint-Narcisse-de-Rimouski	4,810 %
Saint-Valérien	3,737 %

2- la distribution des excédents ou des profits liés à l'exploitation du parc éolien se fasse en proportion de la répartition des parts dans le projet (point 1), moins une ponction égale pour chaque municipalité de 0,277 % des profits totaux, en guise de contribution à un fonds MRC (2,5 % divisé en 9).

RÉSOLUTION 160-2014 DEMANDE D'AUTORISATION DE TELUS

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité d'autoriser Telus à effectuer des travaux d'ajout de câbles de fibres optiques entre le 22 et 159 rue principale.

RÉSOLUTION 161-2014 AJOUT À LA LISTE DES PROPRIÉTAIRES SERVANT AU VERSEMENT DE LA PRIME À L'ÉTABLISSEMENT PAR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE ST-EUGÈNE

Attendu que :l'immeuble du 81, rang 5 est a été porté au rôle d'évaluation en décembre 2013 et a été oublié à la préparation de la liste des propriétaires servant au versement de la prime à l'établissement transmise à la Corporation de développement de St-Eugène;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité d'ajouter le propriétaire du 81, rang 5 est à la liste des propriétaires admissibles au versement de la prime à l'établissement.

RÉSOLUTION 162-2014 HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu de modifier sans diminution les heures d'ouverture du bureau de la façon suivante :

Du lundi au vendredi 8h. à 16h.30

À compter de la semaine débutant le 11 août 2014.

RÉSOLUTION 163-2014 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Stéphane Berger , appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité à 23 h.15

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon maire

Christiane Berger
Dir.gén & sec/trésorière